



APPEL A PROJETS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE L'ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

Le dossier de candidature ainsi que l'ensemble des pièces demandées sont à nous retourner en format papier ou en format électronique, sous format PDF.

A l'adresse postale suivante :

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération Lens Liévin
21 rue Marcel Sembat
BP 65
62302 LENS CEDEX

Ou à l'adresse mail suivante :

Isabelle Lemaire : ilemaire@agglo-lenslievin.fr

Préambule

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre de sa politique de développement économique et d'emploi, liée au projet de territoire, a décidé de mettre en place une politique de soutien à la création, au développement et à la pérennisation d'activités économiques relevant de l'Economie Sociale et Solidaire.

De par la création d'emplois non délocalisables, l'économie sociale et solidaire (ESS) est un atout pour le développement du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'ESS, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite expérimenter un appel à projets de soutien aux initiatives de l'ESS.

L'objectif de l'appel à projets est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'économie sociale et solidaire ou intégrant des pratiques inspirées de celles de l'ESS et de favoriser l'émergence de projets d'innovation socio-économique dans des filières à potentiel d'emploi.

Est considérée comme relevant de l'économie sociale et solidaire, toute structure qui démontre son engagement aux valeurs inscrites dans l'article 1 de la loi n°2014-853 du 31 juillet 2014 et dont le projet présente une utilité sociale.

S'agissant d'un appel à projet permanent, aucune date de limite de dépôt n'est fixée

Les types d'aides

1. Aide à l'émergence : Pour accompagner l'étude de faisabilité du projet

2. Aide à la création :

- Pour la création d'une nouvelle structure
- Pour soutenir la phase test dès lors que la structure est créée et que le modèle économique est arrêté.

Dans les deux cas présents, **les structures doivent avoir été déclarées au JO ou au RCS à la date du dépôt du dossier de candidature.**

L'aide au démarrage peut-être sollicitée **jusqu'à trois ans** à compter de la date des dépôts des statuts.

3. Aide au développement :

- Peuvent être éligibles aux projets, des structures de l'ESS déjà implantées sur le territoire souhaitant développer une nouvelle activité répondant à un besoin économique non couvert, ou développer l'activité existante en vue d'une création significative d'emplois.

L'objectif étant de favoriser la diversification des activités des acteurs de l'ESS.

Il est à noter que ces deux aides (création et développement) ne seront pas cumulables et seront attribuées sous réserve de disponibilités budgétaires.

Montant et versement de l'aide

- 15% du montant du FIDESS pour l'aide à l'émergence
- 3000 € par emploi créé pour l'aide à la création.
- 30% du montant des dépenses éligibles compris entre 25 000 € et 150 000 € pour l'aide au développement

Le versement de la subvention s'effectuera en deux temps:

- 70% pour le premier versement à la signature de la convention;
- 30% pour le versement du solde sur présentation des pièces justificatives définies dans la convention.

L'aide ne peut être sollicitée qu'une fois sur trois ans.

Les critères d'éligibilité

-Toutes les structures de l'ESS ou groupe de personnes agissant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens- Liévin (associations, SCIC, SCOP, entreprises commerciales disposant d'un agrément ESUS au titre de l'Art L3332-17-1 du code du travail.

-Traduire les valeurs et les principes de l'ESS dans sa gouvernance et son activité, respecter les 4 marqueurs d'innovation sociale établis par le comité des partenaires ESS de la Communauté d'Agglomération Lens- Liévin.

-Avoir une activité économique. Une attention particulière sera portée sur l'évolution de l'autofinancement en N+1 et N+2.

-Exister d'un point de vue légal à la date du dépôt du dossier.

Le comité d'attribution

Le comité de sélection est composé de techniciens de la Communauté d'Agglomération Lens- Liévin et de différents membres du Comité des partenaires ESS

Ce multi-partenariat permet d'orienter et de réorienter au mieux les porteurs de projets en fonction de leurs besoins vers le dispositif le mieux adapté à leur projet.

Il a pour objectif de recueillir les demandes de subvention et d'en apprécier les tenants et aboutissants selon les modalités de sélection suivante:

- Le caractère novateur des actions proposées (activité non présente sur le territoire, activité en lien avec le développement durable, activité favorisant l'insertion, etc...).
- La capacité à créer de l'emploi.
- Le modèle économique.
- La viabilité économique.
- La gouvernance.
- L'ancrage territorial (œil bienveillant sur les actions menées dans les QPV).

Les modalités d'attribution

-La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin réceptionne les dossiers de réponse avant la réunion du comité de sélection et élimine les dossiers non éligibles (soit par défaut de pièces, soit par non-respect des critères d'éligibilité).

-Le comité de sélection se réunit et donne un avis favorable ou non au financement du projet en fonction des critères de sélections susmentionnés.

- La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin informe la structure candidate par courrier de l'avis du comité de sélection.

-Les avis favorables de financement des projets retenus par le comité de sélection sont soumis à la décision du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

-En cas d'accord du Conseil communautaire, une convention est signée avec le porteur de projet.

Les engagements de la structure

Elle s'engage à :

- Démarrer son projet dans un délai de 1 an à compter de la date de la délibération allouant la subvention;
- Communiquer à la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin toutes les informations relatives à sa situation financière et notamment en cas de mise en redressement ou liquidation judiciaire, toute restructuration dont elle pourrait faire l'objet;
- Transmettre toutes les pièces justificatives supplémentaires demandées par la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et à se soumettre à tout contrôle se rapportant à l'opération subventionnée;
- Mentionner le partenariat et la contribution financière de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin par tout moyen approprié, faire figurer le logo de la collectivité sur tous les supports.

Reversement de l'aide

En cas de non-respect des obligations liées à la bonne gestion des fonds alloués :

- si le projet n'a pas été réalisé dans sa totalité;
- si le projet n'a pas été réalisé dans l'année suivant le versement de la subvention;
- si les sommes ont été utilisées dans un objectif autre que celui présenté dans le cadre du dossier de candidature.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourra demander le remboursement partiel ou total de la subvention accordée.

Identification de l'aide sollicitée

Les aides à la création et au développement ne sont pas cumulables

- **Aide à l'émergence**

Montant du FIDESS :€

- **Aide à la création**

Création d'une nouvelle structure Oui Non

Soutien de la phase test Oui Non

Montant:€

Cette aide peut être sollicitée jusqu'à trois ans à compter de la date de dépôt des statuts

- **Aide au développement de nouvelles activités**

Structure de l'ESS déjà implantée souhaitant développer une nouvelle activité répondant à un besoin économique non couvert Oui Non

Montant:€

Présentation de l'organisme Porteur du Projet

A -Identification de la structure :

Nom.....

Statut (association,coopérative,entreprise.....)

Sigle:.....

Adresse de son siège social:.....

Code postal.....Commune.....

Téléphone

Courriel@.....

Adresse site internet (le cas échéant).....

Numéro SIRET

Numéro de récépissé en Préfecture (pour les associations).....

Date de publication au Journal Officiel ou date d'immatriculation
..... / /

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique? Oui Non

Si oui depuis quelle date / /

Votre organisme dispose-t-il d'un agrément ? Oui Non

Si oui complétez les renseignements suivants :

Numéro d'agrément

Type d'agrément

Attribué par

Date d'attribution.....

Présentation de l'activité de la structure

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

B-Responsable Légal de la structure

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Adresse.....

.....

Code postal.....Commune.....

Téléphone

Courriel@.....

C- Personne en charge du projet

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Adresse.....

.....

Code postal :.....Commune.....

.....
.....
.....

Contenu du projet.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs généraux du projet (quantitatifs & qualitatifs)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Partenaires de la structure, en termes d'accompagnement ou de financement (préciser la nature du partenariat)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques complémentaires

.....
.....
.....

.....
.....

.....
B- Les produits, les services

Le marché

.....
.....
.....
.....
.....
.....

La clientèle

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Secteur géographique d'intervention (justifier le choix et préciser le nom des quartiers)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Stratégie commerciale, prospection et développement de la clientèle
(joindre une étude préalable si elle a été réalisée)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Communication (supports, presse, site web...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Moyens humains nécessaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Moyens matériels

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques complémentaires

.....

.....

.....

.....

.....

C –L'évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (référentiel, critères, indicateurs, animation de la démarche d'évaluation)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Moyens mis en œuvre pour une démarche d'économie sociale et solidaire

Précisez ce que la structure met en œuvre dans le cadre de l'action pour développer au moins l'un de ces critères inspirés des marqueurs de l'économie sociale et solidaire

-Utilité sociale

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

-Innovation sociale

.....
.....
.....
.....
.....
.....

-Développement durable et respect de l'environnement

.....
.....
.....
.....
.....

-Organisation démocratique

.....
.....
.....
.....
.....

-Lucrativité limitée

.....
.....

.....
.....

-Création et consolidation d'emplois pérennes et de qualité

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

-Hybridation des ressources

.....
.....
.....
.....
.....

-Dynamique collective territoriale

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

-Viabilité économique

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Financement de la structure et du projet

A-Détail des aides publiques sollicitées sur le dossier

Organisme	Contact	Nature de l'aide	Montant prévisionnel

B- Plan de développement à l'emploi

Merci de préciser la nature et la durée des contrats

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Encadrement			
Secrétariat Administration			
Production			
Commerciaux			
Autres (précisez)			
Nouveaux emplois			
Effectifs cumulés			

C–Budget prévisionnel du projet

- 1.Importer son propre tableau ou s'inspirer du tableau ci-dessous
- 2.Inclure les charges et produits liés au projet faisant l'objet de la demande.
- 3.Ne pas indiquer les centimes d'euros.
- 4.L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- 5.Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre: communauté de communes; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.
- 6.Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit **a minima** une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements «hors bilan» et «au pied» du compte de résultat.

**Merci d'inclure dans vos prévisionnels l'ensemble des aides sollicitées
Ne pas oublier d'ajouter le bilan de l'année précédente**

CHARGES	Montant (1)			PRODUITS	Montant		
	N	N+1	N+2		Ressources directes	N	N+1
Charges directes				Ressources directes			
60 - Achats	0	0	0	70- Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures							
Autres fournitures				74- Subventions d'exploitation (2)	0	0	0
61 - Services extérieurs	0	0	0	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicite(s)			
Locations							
Entretien réparation				Région(s) :			
Assurances							
Documentation				Département(s) :			
62 - Autres services extérieurs	0	0	0				
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Intercommunalité(s) : EPCI (3)			
Publicité, publication							
Déplacements, missions				Commune(s) :			
Services bancaires, autres							
63- Impôts et taxes	0	0	0	Organismes sociaux (détailler) :			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes				Fonds européens			
64- Charges de personnel	0	0	0				
Rémunération des personnels				Agence de services et de paiement (ex CNASAA - emplois aidés)			
Charges sociales				Autres établissements publics			
Autres charges de personnel				Aides privées			
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0
66- Charges financières				Donations, dons manuels ou legs			
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements				78 - Reprise sur amortissements et provisions			
CHARGES INDIRECTES							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
TOTAL DES CHARGES	0	0	0	TOTAL DES PRODUITS	0	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (4)							
66- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL	0	0	0	TOTAL	0	0	0

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (NOM et prénom)
représentant(e) légal(e) de la structure.....

- Certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations fiscales et sociales ainsi que des cotisations et paiements y afférant
- Certifie exact les renseignements administratifs et financiers fournis
- Certifie avoir pris connaissance des modalités d'instruction et de contrôle de la Communauté d'Agglomération Lens -Liévin ainsi que la réglementation en vigueur

- S'engage à
 - À réaliser l'opération pour laquelle l'aide est demandée, dans les conditions et délais prévus à la présente demande,
 - À communiquer aux services de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin tous les renseignements utiles avant et pendant la mise en œuvre du projet
 - À communiquer les bilans et comptes d'exploitation de la structure,
 - À reverser à la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin les sommes non attribuées conformément à leur affectation

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de la structure

Nom du titulaire du compte.....

Banque ou centre

.....
Domiciliation :

Code banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

Fait àle

Signature et cachet de l'association

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

Attention, seuls les dossiers complets seront traités.

Liste des pièces complémentaires à joindre obligatoirement au dossier
Le dossier complété entièrement
Une lettre de demande de subvention faisant apparaître le montant de la subvention et le montant du budget prévisionnel du projet
Pièces comptables et financières (comptes de résultat prévisionnels sur 3 ans, plan de financement sur 3 ans, budget prévisionnel du projet pour lequel le dossier est présenté sur 3 ans, bilan de l'année précédente)
Curriculum Vitae du porteur de projet ou des porteurs de projet dans le cas d'un projet collectif
Statuts de la structure
Un RIB ou RIP de l'association portant une adresse identique à celle du numéro de SIRET
Extrait d'immatriculation au registre du commerce (k-bis), au répertoire des métiers, ou récépissé de déclaration en préfecture, faisant apparaître le numéro d'immatriculation en préfecture
Liste des membres de l'organe de gouvernance (en précisant la présence d'élus de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin le cas échéant)
Copie de l'agrément pour les Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (article 11 de la loi ESS)

Tout document complémentaire mettant en valeur le projet (étude de marché, articles de presse, prospects commerciaux, flyers de communication...) pourra être annexé au dossier de candidature